Commune de MONTBERT
(Loire-Atlantique)

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Affaires générales – 2020.16

OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 0.3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTBERT

Le Maire de la Commune de Montbert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles R 123-5 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 19/12/2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, du 7 juillet 2016 approuvant la modification 0.1 du PLU, du 12 septembre 2016 approuvant la modification simplifiée n° 1 du PLU, du 9 février 2017 approuvant la révision avec examen conjoint (dite révision accélérée) n° 1 du PLU, du 29 mars 2018 approuvant la modification simplifiée n° 2 du PLU et du 24 septembre 2018 approuvant la modification 0.2 du PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2019 approuvant le lancement de la procédure de modification n° 0.3 du Plan Local d'Urbanisme, afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du secteur des Sergenteries et une partie de la zone 2AU rue de la Burellerie,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2020 approuvant le lancement de la procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'urbanisme et fixant les modalités de mise à disposition du public,

VU la décision n° E19000292/44 en date du 31/12/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant Monsieur Daniel DEVAUX en qualité de commissaire enquêteur,

VU les avis des différentes personnes publiques consultées,

VU les pièces du dossier soumises à l'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1er – Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n° 0.3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbert pour une durée de 32 jours **du lundi 22 juin 2020 à 9h au jeudi 23 juillet 2020 inclus à 12h.**

Article 2 – Monsieur Daniel DEVAUX, Consultant indépendant, demeurant 7 Chemin des Cèpes à la Chapelle Sur Erdre (44240) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 3 – Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de MONTBERT pendant 32 jours consécutifs aux heures d'ouverture habituelles de la mairie, rue de la Mairie :

- du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus :
  - les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00
  - les mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00
  - les samedis 27 juin, 4 et 11 juillet 2020 de 9h00 à 12h00

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie de MONTBERT pendant la durée de l'enquête publique pour consultation du dossier d'enquête en ligne.

Article 4 – Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de la modification n° 0.3 du PLU
Mairie de MONTBERT - Rue de la Mairie - 44140 MONTBERT

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n.0.3 du Plan Local d'Urbanisme

Date de transmission de l'acte : 02/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2020

Numéro de l'acte : AG-2020-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401028-20200529-AG-2020-16-AR

Date de décision : 29/05/2020

Acte transmis par : JEAN-JACQUES MIRALLIE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.3. POS/PLU

ou par mail, à l'adresse mail suivante : contact@montbert.fr en spécifiant « enquête publique modification n° 0.3 du PLU » en objet du message.
La date limite de réception des courriers et mails est également fixée au jeudi 23 juillet 2020 à 12h. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête auquel ils seront annexés.

Article 5 – Le dossier de l'enquête publique sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune de MONTBERT : http://www.montbert.fr
Le dossier comprend une note de présentation, l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, les délibérations du Conseil Municipal, l'orientation d'aménagement et de programmation n° 3, les extraits de plans de zonage, le règlement du PLU, les avis des personnes publiques associées, l'avis de la MRAe le courrier du Tribunal Administratif portant nomination du commissaire enquêteur (dossier référencé E19000292/44), les avis d'enquête et avis de parution dans la presse locale.

Article 6 – Le commissaire enquêteur recevra en personne, à la mairie de MONTBERT, les observations du public, les :

- Le lundi 22 juin 2020, de 9h à 12h
- Le mercredi 1er juillet 2020, de 14h à 17h
- Le samedi 11 juillet 2020, de 9h à 12h
- Le jeudi 23 juillet 2020, de 9h à 12h.

Article 7 – A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de Loire-Atlantique et au Président du Tribunal Administratif de Nantes. Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions, dès réception, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la Commune de Montbert pendant 1 an.

Article 8 – le dossier sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur

Article 9 – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux habilités à recevoir les annonces légales.
Cet avis sera affiché à la mairie et publié par tout autre procédé en usage sur la commune de MONTBERT (site internet de la commune) et sur le terrain, aux abords des secteurs concernés.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.
L'arrêté et le dossier d'enquête publique seront mis en ligne sur le site internet de la commune et téléchargeables à l'ouverture de l'enquête.

Article 10 – Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Madame Annie BRENON, Directrice Générale des Services de la commune de Montbert au 02.40.26.71.52.

Article 11 – Compte-tendu de l'épidémie de COVID-19, afin d'assurer la protection sanitaire du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire du lieu d'enquête et du public, les mesures de protection et recommandations préconisées par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs seront respectées.

Article 12 – Copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- à Monsieur Daniel DEVAUX, commissaire enquêteur
- aux personnes publiques associées

Acte n° AG-2020.16 certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture le 02/06/2020 et de l'affichage en mairie le 02/06/2020.

à MONTBERT, le 29 mai 2020
Le Maire,
Jean-Jacques MIRALLIÉ.

MAIRIE DE MONTBERT (Loire-Atlantique)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)